

THÈME 3 – LA GESTION DES CONFLITS

TD 2 : Analyser les attitudes dans le conflit

ANNEXE – Une affaire de copyright

L'action se passe dans une société de presse

Il y a quelques années, les deux dirigeants associés décident de lancer une collection de livres – des recueils d'articles parus dans le magazine. Après une période de longue réflexion, l'affaire est menée tambour battant : conception du programme éditorial, réalisation des sommaires, recrutement d'un responsable d'édition, conception d'une couverture, d'une maquette, accord avec un distributeur, autorisation des auteurs, etc. Tout fut vite fait, bien fait. Enfin presque [...].

Alors que les deux premiers livres étaient terminés, prêts à la livraison chez les libraires, un journaliste de la rédaction demande un rendez-vous aux dirigeants. Il est furieux. Il apprend

que certains de ses articles sont publiés dans un livre sans qu'il soit consulté ! Il s'insurgeait contre le procédé, le viol de ses droits élémentaires ! Dans un premier temps, les dirigeants sont surpris, désarmés, désolés. Chacun pensait que l'autre avait prévenu les journalistes. Mais après tout, ce n'est qu'une erreur, un simple oubli ; on allait réparer la négligence, signer un contrat, etc. Inutile d'en faire une montagne ! « *Et puis de toute façon, le copyright appartient bien à l'éditeur.* » Parole malheureuse. Le journaliste redouble de colère, campe sur ses positions, menace d'interdire la publication et demande en réparation que des droits lui soient payés comme s'il s'agissait de la publication d'un nouveau texte. Les dirigeants refusent de céder à ce qu'ils considèrent comme un chantage. La situation est bloquée.

Le soir même, l'un des dirigeants ne trouve pas le sommeil. Dans sa tête s'insinuent des idées noires : « *Cette affaire est stupide : un malentendu ! Pourquoi être accusé de malveillance ? Quel paranoïaque ! Et puis j'en ai assez de cette pression constante. Si ça continue, je plaque tout !* »

Le salarié, lui aussi, est tourmenté : « *Cette fois, la coupe est pleine. Assez de travailler dans l'ombre de patrons qui s'arrogent tous les droits, décident de tout sans consulter et s'approprient sans vergogne le travail d'autrui. Leur oubli est révélateur. C'en est assez ! [...]* »

[Dans cette affaire, un compromis fut rapidement trouvé, un contrat signé et les affaires reprirent leur cours normal. Enfin presque : quelques mois plus tard, le journaliste trouvait un nouveau travail et quittait l'entreprise.]

Sciences humaines, n° 182.

1/ Qui sont les acteurs ? Quel est leur statut ? Quels sont les enjeux des acteurs ?

2/ Dites par quelles attitudes passent successivement le journaliste et ses supérieurs dans cette situation conflictuelle.